



Inserbâtivert
CFPPA de Roanne-Chervé Noirétable St-Etienne



INSERBATIVERT

Ateliers et Chantiers d'Insertion du CFPPA de Roanne - Chervé

Vous êtes une collectivité, association d'intérêt public, entreprise

Nos objectifs sont de favoriser le retour à l'emploi de personnes installées dans la précarité, de participer au développement du tourisme en milieu rural, de maintenir et restaurer le patrimoine bâti non classé.

Contactez nous pour plus d'informations.

Chervé, l'Enseignement Agricole
CFPPA de Roanne-Chervé

Tel : 04.77.44.82.20 Fax : 04.77.44.82.93 Mail: cfppa.roanne@educagri.fr

Site Web : eplea-roanne.educagri.fr



Auvergne - Rhône-Alpes

* Diplôme reconnu : Licence de la Région au-delà par décret en conseil d'Etat le 17 novembre 2011 après avis du Conseil Régional

Adresse postale : INSERBATIVERT CFPPA de Roanne-Chervé CS 90023 42124 PERREUX cedex

Les Objectifs et Références de notre Atelier et Chantier d'Insertion

1 Qu'est ce qu'un ACI ?

Définition :

L'atelier et chantier d'insertion (ACI) INSERBATIVERT est un dispositif relevant de l'insertion par l'activité économique, conventionné par l'État, qui a pour objet l'embauche de personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. Les personnes ainsi embauchées sont titulaires d'un véritable contrat de travail, notamment un Contrat Unique d'Insertion. L'ACI bénéficie, pour sa part, de différentes aides, dont une aide spécifique à l'accompagnement.

L'ACI se situe dans le **champ de l'économie sociale et solidaire** et joue un rôle essentiel dans la création et le développement d'activités nouvelles. Les activités d'INSERBATIVERT s'exercent dans le secteur de la réhabilitation de patrimoines. Les services, que l'ACI produit, contribuent à la réalisation et au développement des activités d'insertion sociale et professionnelle des personnes embauchées. Toutefois, les recettes tirées de la commercialisation de ces produits ne peuvent couvrir qu'une part inférieure à 30 % des charges liées à ses activités.

L'**utilité sociale** d'INSERBATIVERT se vérifie notamment au regard de sa **mission d'accompagnement social et professionnel des publics embauchés et de sa contribution aux besoins collectifs émergents ou non satisfaits.**

1 - Pour redonner une chance aux personnes en difficulté

- En leur proposant un contrat de travail (contrat aidé) et un salaire
- En les accompagnant de manière individualisée pour leur insertion sociale et professionnelle
- En leur apportant une formation professionnelle
- Par leur participation à une production concrète et collective.

2 - Pour renforcer la politique d'investissement et d'embellissement d'une collectivité

- Réhabilitation de patrimoines bâtis et espaces verts environnants ce patrimoine.

3 - En proposant une activité valorisante et reconnue

- L'atelier et chantier d'insertion peut également apporter une réponse collective à des problèmes sociaux localisés.



4 - Au sein d'un réseau de partenaires :

DIRECCTE, Conseil Régional Rhône-Alpes, Roannais Agglomération, Communautés de communes, CAPEB, Pôle Emploi, Mission locale.....

De plus, INSERBATIVERT est un **levier d'insertion et de formation professionnelle** : investi dans une action collective particulièrement exigeante, le salarié reprend confiance en lui et développe tout au long du chantier de nombreux savoir-faire qu'il peut ensuite transposer dans le cadre de son projet professionnel.

C'est aussi un espace de **socialisation et de mobilisation citoyenne** : l'expérience d'un chantier génère de nombreux échanges avec les acteurs du projet et les populations rencontrées et permet de rompre avec une situation de repli sur soi. Chaque salarié se fait ensuite l'écho de sa propre action en sensibilisant son environnement.

2 Nos objectifs

Il est de rapprocher de l'emploi des personnes depuis déjà longtemps sans travail avec tout ce qui est nécessaire de régler pour y parvenir. La notion de travail passe par un accompagnement social et professionnel très important. Il faut souvent aussi guider et aider à rompre les déviations souvent liées à l'absence d'occupation productive financièrement, socialement et intellectuellement.

Retrouver une bonne santé (nutrition, addictions, hygiène, état de santé...), régler les problèmes sociaux de base (logement, déplacement, alimentation, hygiène de vie, tenue vestimentaire, justice...), retrouver confiance en soi, redonner un sens à sa vie avec des projets sont des aspects des objectifs à atteindre pour trouver un emploi dans une entreprise.

2.1 Réapprendre à travailler

Pour cela, de nombreuses étapes sont nécessaires. Le réapprentissage commence **par l'acquisition du rythme de travail par une activité quotidienne digne d'un emploi à part entière et à ce titre chaque salarié a un contrat de travail.**

2.1.1 Respecter des horaires

C'est un point essentiel tout au long du contrat.

2.1.2 Respecter le règlement de l'ACI



Comme tout salarié, le personnel de l'ACI est tenu de respecter le règlement intérieur et le code du travail.

La tenue de travail, les consignes de sécurité, les consignes de travail, le respect de la hiérarchie sont les principales composantes.

2.1.3 Donner un sens au travail

Il faut faire reconnaître la valeur sociale du travail réalisé, faire valoir son intérêt pour la collectivité mais aussi valoriser le travail fait. Les rôles de tous les encadrants de l'ACI (proches ou moins proches) sont importants. Le respect de chaque salarié par les encadrants permet d'asseoir la reconnaissance du travail.

2.1.4 Apprécier le travail

Une appréciation sans complaisance, avec réalisme et objectivité permet à chaque salarié de se situer, de se positionner, de mieux le rendre acteur et de le responsabiliser. Les évaluations informelles sont une fonction importante de l'encadrant technique. L'avis de professionnels extérieurs ou de la hiérarchie conforte cet impact.

2.1.5 La rémunération du travail

Même si le contrat est aidé par l'Etat, il y a lieu de donner toute sa valeur à la rémunération du travail. Les difficultés quelles qu'elles soient, ne doivent pas servir systématiquement de justificatifs à des absences sans fondement qui seraient néanmoins payées. C'est la valeur même du travail qui serait alors bafouée.

Le calcul des heures, la notion de flexibilité font partie du statut du salarié de l'ACI.

2.2 L'accompagnement

Il est extrêmement lié aux activités de travail. Le travail peut devenir un révélateur de nombreux handicaps pour le salarié. L'accompagnant a pour fonction de guider le salarié pour une résolution de ses problèmes. Il ne doit pas faire à sa place. L'accompagnement doit permettre aussi la découverte d'autre chose, d'élargir les champs de vision des salariés, de leur proposer des activités qu'ils ne pensaient ne jamais faire. Il conduit au final à renforcer les sens du mot travail, à construire des projets de vie incluant largement la dimension professionnelle.

2.2.1 Les aspects sociaux et médicaux

- Bilan de santé
- Visite médicale d'embauche
- Liens avec des associations pour les problèmes d'addictions
- Liens avec les associations diverses pour les problèmes de logement, de transport...
- Relations avec les organisations liées à la justice



➤ Interventions et conseils de banque (Caisse d'épargne => pour mieux gérer son budget)

2.2.2 Les aspects professionnels

- Aider à découvrir le travail et l'entreprise
- Bilan de compétences (positionnement...)
- Stage d'immersion en entreprise
- Formations courtes
- Contrat d'intérim temporaire pendant la durée du contrat aidé (avec une suspension du contrat aidé)
 - Prévention des risques
 - Visiter des entreprises
 - Rencontrer des acteurs du monde du travail

Faire régulièrement des bilans intermédiaires pour chacun

2.2.3 Les aspects culturels

- Découverte de l'autre (rencontres sportives ou culturelles, gastronomie, fête particulière...)
- Participation à des actions Solidaires et Humanitaires (vente avec Lyon's Club de tulipes en faveur de la lutte contre le cancer...)
- Découvrir d'autres moyens d'expression (participation à la Biennale de la danse, participation à des ateliers «Théâtre» et «musique»...)
- Appréhender des notions d'histoire de la région ou de géographie (randonnée, visites....)

2.3 Des liens étroits avec Pôle Emploi et Mission locale

Pôle Emploi, Mission Locale et le PLIE du roannais sont nos prescripteurs. Aussi, bien en amont du recrutement des salariés, les relations étroites sont indispensables pour réussir l'insertion professionnelle. Elles se poursuivent en permanence pour les bilans intermédiaires, pour l'obtention d'aides, pour ensuite la recherche d'emploi ou de formation, pour organiser des stages d'immersion...

3 L'organisation d'INSERBATIVERT

3.1 Historique

L'ACI a été construite à partir d'une étude de territoire réalisée en 2007. Son support initial avec la rénovation du patrimoine bâti en zone rurale devient assez difficile à cause de 2 faits majeurs : la diminution des recettes des collectivités locales suite à la réforme de la taxe professionnelle d'une part et suite à la crise immobilière d'autre part, l'augmentation des dépenses sociales pour ces mêmes collectivités. De plus, 2008, année d'élections municipales a



vu de nouvelles équipes se mettre en place qui ont besoin de redéfinir les politiques locales avant d'envisager la mise en place de chantiers de rénovation du patrimoine bâti. Ce qui nous a amené à l'extension de notre agrément pour la rénovation des bâtiments et l'entretien des espaces verts.

3.2 Les choix effectués

3.2.1 La durée des contrats

Par principe, la durée des contrats est de 6 mois non renouvelables. Une durée supérieure tend à montrer que le salarié perd rapidement sa motivation, son dynamisme pour attendre la fin de son année et un éventuel renouvellement. Certes, après 6 mois, certains salariés auraient besoin d'un suivi supplémentaire, d'un complément d'accompagnement. L'expérience du renouvellement de quelques contrats a montré des aspects négatifs particulièrement sur le dynamisme et la motivation.

3.2.2 Les conditions de travail

Elles sont similaires à celles d'une entreprise avec des aménagements pour l'accompagnement. Tous les jours, il y a des chantiers, des horaires et des règlements à respecter, tous les mois un salaire en fonction des heures réellement effectuées. En permanence, des chantiers sont fournis soit en extérieur soit le cas échéant sur le site pour permettre un fonctionnement à 100% de l'ACI.

3.2.3 Le fonctionnement de l'ACI

Il est similaire à celui d'une entreprise avec la souplesse que nécessite l'accueil des salariés en insertion avec tout l'accompagnement. Intégré dans le «Lycée de Chervé», les salariés ACI utilisent les commodités présentes comme les autres salariés quand ils sont sur le site.

Ils rencontrent la direction, sont convoqués en cas de fautes répétitives, participent aussi aux différentes manifestations sur le site (repas de Noël, repas à thèmes, manifestations sportives ou culturelles etc...)

Inserbâtivert comporte :

- 1 responsable de l'ACI, Ingénieur de formation et avec plusieurs années d'expériences dans l'insertion.

Mission : Gestion des Ressources Humaines, de la gestion administrative et financière, du suivi avec les partenaires institutionnels et les entreprises.

- 1 conseillère en insertion socioprofessionnelle et de développement de chantiers pour l'ACI Inserbâtivert avec plusieurs années d'expériences dans le secteur de l'insertion.



Mission : Chargée de l'accompagnement socioprofessionnel, du suivi des chantiers et de l'établissement des devis avec l'encadrant technique.

- 2 encadrants techniques, avec plusieurs années d'expériences dans le bâtiment et les espaces verts.

Mission : chargés de coordonner l'équipe de salariés sur les chantiers et de l'établissement des devis

- 16 salariés en contrats aidés sur prescription de Pôle Emploi et Mission Locale puis recrutement réalisé avec la Responsable et la Conseillère en insertion.

3.2.4 Les chantiers

Un énorme travail de prospection est réalisé auprès des entreprises, collectivités locales, intermédiaires, associations...

C'est une fonction commerciale qu'il faut réaliser avec un grand professionnalisme. La notion de tarif est importante et doit se situer dans le prix du marché sachant que l'on ne peut confier à l'ACI des tâches très techniques.

Les salariés de l'ACI découvrent le métier ou approfondissent leurs connaissances. Ils acquièrent aussi les premiers gestes professionnels liés aux métiers de l'entretien des espaces verts ou de la rénovation de bâtiments.

3.2.5 Des liens étroits avec les entreprises

Ils sont nécessairement très étroits pour trouver des chantiers sans créer de concurrence déloyale, pour les stages et les temps en entreprise, pour trouver des emplois ou des formations (contrat de professionnalisation ou d'apprentissage...), pour permettre de se positionner dans les clauses d'insertion.

Etre reconnu des entreprises pour notre sérieux, pour notre qualité de travail est un atout très important pour les salariés de l'ACI et leur insertion à l'issue de leur contrat avec INSERBATIVERT.

La construction de cette image est importante pour la réussite de l'ACI.

3.2.6 INSERBATIVERT et les SIAE (Structures d'Insertion par l'Activité Économique)

Inserbâtivert participe au Collectif ACI 42, aux Jeudis de l'ESS. Il est reconnu par les Politiques de la Ville et à ce titre participe aux différentes actions dans le cadre de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire).



A travers nos activités et les clauses d'insertion sur notre territoire, Inserbâtivert est amené à collaborer avec d'autres structures d'insertion. Avec les différents champs de compétences du CFPPA et de l'EPL, des liens se tissent avec d'autres ACI ou SIAE.

3.3 Les résultats actuels

3.3.1 Le nombre de salariés

- 2008 : 27 salariés ➤ 2009 : 28 salariés ➤ 2010 : 23 salariés ➤ 2011 : 34 salariés
- 2012 : 32 salariés ➤ 2013 : 24 salariés ➤ 2014 : 24 salariés ➤ 2015 : 32 salariés

3.3.2 L'insertion

Pour 2008

- CDD : 2 ➤ Intérim : 3 ➤ En formation : 4

Pour 2009

- CDI : 1 ➤ CDD : 7 ➤ Intérim : 1 ➤ Travail saisonnier : 1
- En formation : 3

Pour 2010

- CDI : 3 ➤ CDD : 4 ➤ Intérim : 4 ➤ Travail saisonnier : 2
- En formation : 4

Pour 2011

- CDI : 1 ➤ CDD : 3 ➤ Intérim : 5 ➤ En formation : 2

Pour 2012

- CDI : 1 ➤ CDD : 5 ➤ Intérim : 1 ➤ Travail saisonnier : 1
- En formation : 2

Pour 2013

- CDD : 4 ➤ Intérim : 1 ➤ Travail saisonnier : 1 ➤ En formation : 3

Pour 2014

- CDD : 5 ➤ Intérim : 1 ➤ Travail saisonnier : 1

Pour 2015

- CDD : 3 ➤ Intérim : 1 ➤ Travail saisonnier : 1 ➤ En formation : 1

3.3.3 Les sorties dynamiques



Définition : Selon l'État, trois catégories de sorties vers l'emploi constituent les sorties dynamiques :

□ les sorties vers l'emploi durable : CDI, CDD ou missions d'intérim de plus de 6 mois, stage ou titularisation dans la fonction publique et création d'entreprises

□ les sorties vers «un emploi de transition» : CDD ou période d'intérim de moins de 6 mois, contrats aidés chez un employeur de droit commun

□ les sorties positives : Formations pré-qualifiantes ou qualifiantes, embauches dans une autre SIAE

➤ 2009 : 38,46% sorties dynamiques

➤ 2010 : 53,85% sorties dynamiques

➤ 2011 : 38,24% sorties dynamiques

➤ 2012 : 45% sorties dynamiques

➤ 2013 : 33,33% sorties dynamiques

➤ 2014 : 50% sorties dynamiques

➤ 2015 : 33% sorties dynamiques

Autres informations :

Les abandons (démission ou licenciement) :

➤ 2008 : 5

➤ 2009 : 4

➤ 2010 : 4

➤ 2011 : 1

➤ 2012 : 1

➤ 2013 : 1

➤ 2014 : 2

➤ 2015 : 4

Autres causes de fin de contrats :

- Retour dans le système judiciaire

- Arrêt pour raisons de santé

3.3.4 Les ventes de prestations

On ne peut vendre des heures de travail dans le cadre d'une ACI. C'est une prestation qui est vendue. Pour Inserbâtivert, 3 méthodes sont utilisées selon le type de chantier :

- Pour le secteur commercial (sur lequel il y a un marché)

Les devis sont établis en fonction du marché local sachant que les salariés de l'ACI n'ont pas de qualification. Ce ne sont que des travaux de base pour lesquels il n'y a pas besoin de technicité importante. Les exigences du client sur la finition ne peuvent être pointues. Les méthodes des artisans sont employées (surface ou volume, prix à l'unité...) sans les intrants uniquement le travail de réalisation.



Par principe, l'ACI n'achète aucun matériau, ceci est du ressort du client qui paie directement à son fournisseur (Pas de marge, pas de valeur ajoutée).

Les devis ou les factures sont contrôlés par la CAPEB (organisation syndicale des artisans du bâtiment) qui a contribué à mettre en place le projet en 2007 et qui siège au niveau de diverses commissions contrôlant les ACI.

- Pour les travaux n'induisant pas de surface et d'unité

Exemple : démolition, nettoyage...

La notion de jour de travail de l'équipe est utilisée. En général, chaque équipe est composée de 8 salariés aidés et d'un encadrant technique. Une estimation du temps de travail pour la réalisation du chantier est faite et le coût par jour est variable selon les situations précises.

- Pour le travail en sous-traitance
Ex : clause insertion, clause ANRU, autres...

Le forfait jour est le plus souvent utilisé.

4 Conclusion

L'insertion est une des missions du Ministère de l'Agriculture. L'ACI est une des formes de mise en œuvre de celle-ci puisqu'il répond à un besoin du territoire.

Les résultats sont particulièrement positifs et montrent que les méthodes utilisées sont assez efficaces. Inserbâtivert, avec une moyenne de 34% de sorties positives par an, est très bien placé dans un contexte roannais où l'emploi est difficile.



Inserbâtivert

Au CFPPA de Roanne – Chervé

***Vous êtes une collectivité/association d'intérêt public/entreprise
en Partenariat avec Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, Direccte,
Pôle Emploi, Mission Locale***

Notre équipe de salariés est encadrée par un professionnel du bâtiment et de l'entretien de l'espace rural et effectue le chantier en respectant un cahier des charges répondant à votre demande.

Nos partenaires :

Ministère de l'Agriculture de l'Agroalimentaire et de la Forêt, le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes, la DIRECCTE, le PLIE du Roannais, GEIQ BASTICAFE, la CAPEB, Pôle Emploi, la Mission Locale, le Collectif ACI Loire, ARPE ...





Inserbâtivert
CFPPA de Roanne-Chervé Noirétable St-Etienne

